

COMMISSION DE SUIVI DE SITE SDLP/PICOTY

Questions / réponses

La CSS s'est tenue le jeudi 23 mars de 10h à 13h en préfecture. L'ordre du jour comportait les points suivants : Présentation du bilan 2016 de l'inspection des installations classées ; Bilan 2016 des exploitants Picoty / Sdlp ; Point plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ; Point pollution accidentelle du 31 janvier sur le site Picoty. Le résumé qui suit rend compte des réponses apportées aux questions (préparées en réunion de bureau) de R.E.S.P.I.R.E. Pour tout supplément d'information ou éclaircissement, merci de nous contacter...

A noter que la DREAL a évacué les questions de sûreté de son bilan 2016. Ce qui a valu la protestation suivante de RESPIRE : « La sûreté concerne en premier lieu les riverains des sites. Cette occultation, au prétexte de l'état d'urgence, ne devrait pas avoir lieu au sein de la CSS. Elle contrevient aux recommandations de SEVESO 3 sur la nécessité d'information des populations. En cas de détails sensibles les présents sont tout à fait capables d'observer un droit de réserve. »

1 – DREAL : effectuez-vous des visites de contrôle inopinées sur les sites ou vous contentez-vous des visites annuelles annoncées ?

Réponse : Aucune sur les deux sites.

2 – PICOTY/SDLP Courriers sans réponses fortes odeurs d'hydrocarbures les mercredi 24 août 2016 aux alentours de 22h30 et le samedi 17 décembre 2016

Réponse : Bourdut (directeur site Picoty) s'énerve. Indique que je suis le seul (R.Bozier) à me plaindre, me reproche de ne pas l'appeler par téléphone (*Note du rédacteur : Chaque fois que cette question a été abordée, les directeurs des sites ont nié la réalité des odeurs...*).

Quant au retard d'information des populations, lecture est faite de la rencontre du 15 janvier entre les 5 associations environnementales et le préfet qui a semblé convenir de la nécessité de procéder à une analyse de la qualité de l'air à proximité immédiate des cuves.

RESPIRE fait état d'une station de contrôle de l'air installée vers 2010 ou 2012 ? Chemin du Cabanon et malheureusement vandalisée. Les premiers relevés avaient montré une pollution significative par les hydrocarbures.

Intervention de Patrick Picaud (NE17) qui s'étonne qu'il n'y ait pas une analyse d'air en continu sur les installations. Il précise que la question des odeurs peut-être étudiée scientifiquement et demande que cela soit fait en tenant compte de produits fléchés.

3 – Pompiers : êtes-vous intervenus sur les sites Sdlp/Picoty en 2016. Intervention constatée par témoins sur le site Picoty le 21 novembre notamment. Qu'est ce qui a justifié cette intervention ?

Réponses : RESPIRE questionne Picoty pour savoir s'il y a bien eu une intervention des pompiers sur son site en novembre. Réponse négative.

RESPIRE interroge alors le représentant des pompiers présent à la CSS. Ce dernier pense qu'il s'agit en fait d'une intervention sur la voie publique suite à des odeurs de gaz signalés par GRDF... RESPIRE a indiqué qu'elle va envoyer un courrier au directeur du SDIS pour en savoir plus.

4 – PICOTY/SDLP : Le rapport de la DREAL parle de cuves vides soumises au vent. Y a-t-il des cuves réformées ou simplement vides sur vos sites ?

Réponses : Apparemment pas de cuves vides ou réformées chez Picoty, sauf lors des opérations décennales de contrôle. Bourdut ajoute qu'un bac vide ne présente aucun danger Il y en a par contre chez Sdlp, le directeur du site indique qu'il nous communiquera la liste des cuves réformées.

RESPIRE s'inquiète des effets éventuels de la pression du vent sur les soudures des cuves vides. Pas d'inquiétude à avoir selon les négociants puisqu'ils ne les remettraient pas en service. La DREAL précise que cette demande fait suite à un problème survenu lors de la dernière tempête sur des cuves à Bassens.

6 – PICOTY : Le rapport de la DREAL fait état, pour 2016, d'une présence d'eau dans les essences livrées par Picoty à des stations limousines. Quelle en était la cause ?

Le problème serait dû à de l'eau de lavage restée dans des conduits. A noter que dans sa présentation des contrôles effectués en 2016, la DREAL s'est contenté de signaler l'affaire sans l'expliquer. Il a fallu que RESPIRE insiste pour en savoir plus...

7 – SDLP : Pouvez-vous nous garantir l'étanchéité de vos toits et couronnes de rétention des cuves enterrées sur le site du fief de la Repentie ?

Réponse : Descamps (directeur du site SDLP) ne comprend pas de quoi nous parlons. Pour lui tout est en ordre. Interpellation de la DREAL : pas de réaction particulière des fonctionnaires.

8 – SDLP : Constat, sur la plage située au pied du dépôt du Fief de la Repentie, d'une irisation sur les galets. Effectuez-vous des rejets à ce niveau ?

Réponse : Oui il y a bien une évacuation sur la plage. Descamps n'a pas commenté l'éventualité d'une pollution.

9 – PICOTY/SDLP : Lors de la CSS de 2016, RESPIRE avait interrogé sur les effets du tremblement de terre sur les cuves et les moyens de contrôle. Les exploitants s'étaient alors montrés sûrs d'eux et confiants. Après le défaut de soudure de janvier 2017 chez Picoty pouvez-vous être aussi sûrs de vos affirmations ?

Réponse : Pas de commentaires des négociants et de la DREAL. Tout est sous contrôle.

10 – FUITE D'ESSENCE CHEZ PICOTY LE 30 JANVIER 2017

La DREAL diffuse un power point sur le sujet, document non transmis aux membres de la CSS. A noter que Patrick Picaud (NE17) se verra refuser, à l'issue de la réunion, sa transmission par la DREAL. Cette rétention d'information, qui ne saurait être mise sur le compte de la sûreté, est totalement injustifiée. Envoi prochain d'un courrier à la préfecture pour en obtenir copie. Lecture par RESPIRE à l'issue de la présentation d'un passage de la lettre adressée par les 5 associations environnementales.

a - Quels sont les moyens de contrôles des fuites sur un dépôt d'hydrocarbures y compris au niveau des conduits du bateau aux cuves ? Y a-t-il un suivi de surveillance des niveaux ?

Réponses peu claires de la part de Bourdut. On sent un grand embarras que la DREAL se gardera de contester. Il y aurait bien un suivi de niveau (sans plus de précisions sur le processus). En fait, la fuite a été découverte après un comparatif entre les stocks et le bilan comptable ! RESPIRE a fait état de son scepticisme...

(NDuR : La DREAL est restée muette sur ces questions. Cela montre une nouvelle fois une orientation du service public en faveur des industriels et un dédain des préoccupations des populations.)

b – Quand avez-vous découvert la fuite ?

Réponse : Après la vérification du bilan comptable. (NDuR: Impossible de savoir quand la fuite a réellement commencé...)

c – Quelle était l'exigence de la préfecture en matière de bilans matières avant l'incident ?

Réponse : Aucune, il n'y a pas d'obligation. Ce sont les douanes qui contrôlent les stocks. La demande, par le préfet, d'un bilan matière toutes les semaines ne concerne que la période de réparation de la fuite.

d – L'écoulement de la nappe phréatique n'est pas conforme à ce qui a été indiqué dans l'étude de danger (EDD), pourquoi ?

Réponse : Cette question fait partie de l'étude d'impact et non de l'EDD. Le sens de l'écoulement de la nappe est incertain et complexe : sud-ouest, ouest-sud, nord-ouest. L'étude d'impact comporterait donc des insuffisances, voire des erreurs...

Patrick Picaud (NE 17) demande que soit effectué un traçage de la nappe.

e – Nous demandons à ce que nous soit communiqué le détail des analyses de laboratoire de l'eau, idem pour les analyses des rejets atmosphériques.

Réponse : Aucun engagement de la part de la DREAL.

f – Bourdut ayant affirmé que l'essence est un produit bio dégradable, RESPIRE demande à ce qu'on lui apporte la preuve scientifique de la pollution des puits par la destruction de cuves en 1941.

Pas de réponse.

g – Des opérations de pompage sont en cours. Quand sera-t-il prévu de dépolluer la terre ?

Réponse : Ca viendra...

h – Est-il exact que le port a été informé dès fin janvier de la fuite alors que les populations ne le seront que le 9 février par voie de presse ?

Réponse : Plisson (port de commerce) déclare que l'information lui serait parvenue vers le 3 février. (*NduR : Voilà qui interroge : Picoty estimant nécessaire d'informer son partenaire portuaire, mais pas la collectivité et les populations...*)

i – Ouverture d'une information judiciaire demandée par Picoty pour déterminer les responsabilités. Que compte faire l'Etat à ce sujet ?

Réponse : La DREAL jugera le moment venu s'il y a lieu de saisir le procureur.

j – Quelles sont les conséquences pour les pompes à chaleur alimentées par l'eau de la nappe phréatique ?

Réponse : Il y a bien une maison qui fonctionne sur ce principe. Personne n'est en mesure de dire quelles sont les conséquences.

11 – Plan de Prévention des Risques Technologiques

Concernant le suivi du PPRT, R.E.S.P.I.R.E. a demandé à ce qu'une information, exposant la situation de chacun, soit expédiée à tous les habitants situés dans le périmètre du PPRT.

R.E.S.P.I.R.E. a également dénoncé l'aspect de zone en déshérence généré par les maisons délaissées. Les portes et fenêtres comblées par des parpaings n'empêchant pas des squats...

Etienne Point et Raymond Bozier.